

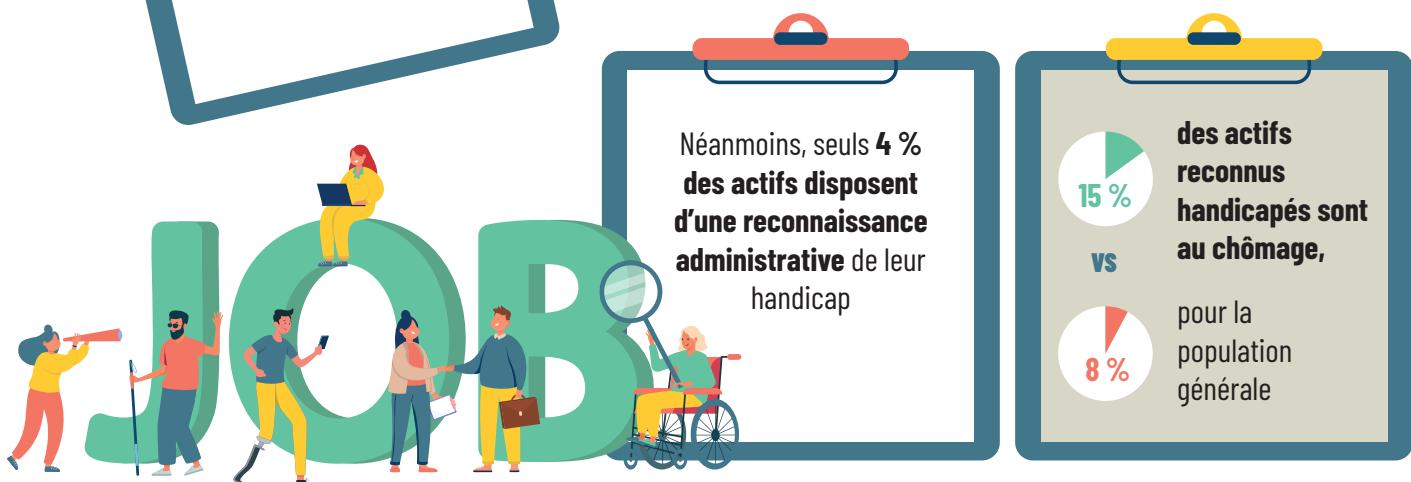
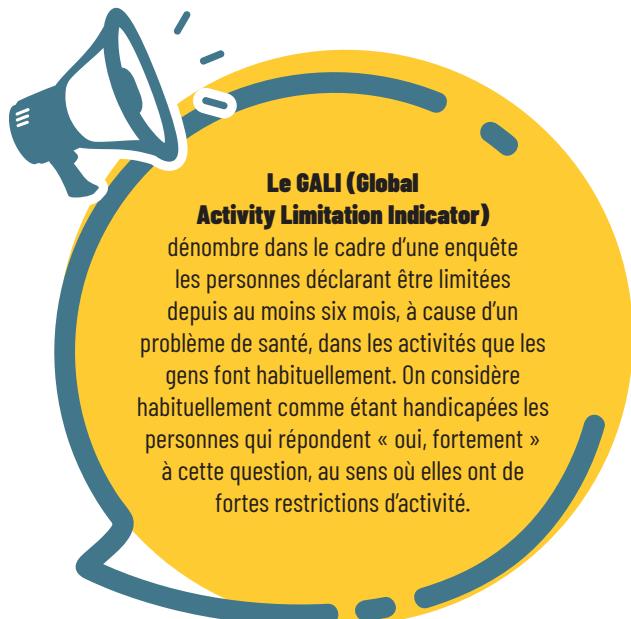
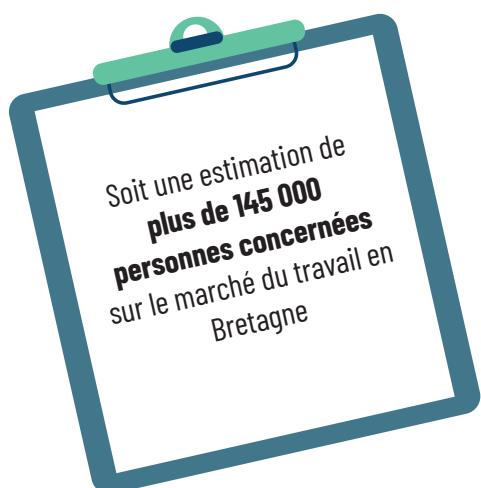
LA FORMATION L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BRETAGNE EN 2023



EN FRANCE



Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, au niveau national, fin 2021, **10,8 % des actifs en emploi de 15 à 64 ans seraient en situation de handicap** (contre 10,4 % en 2019) au sens de l'indicateur GALI (Global Activity Limitation Indicator)



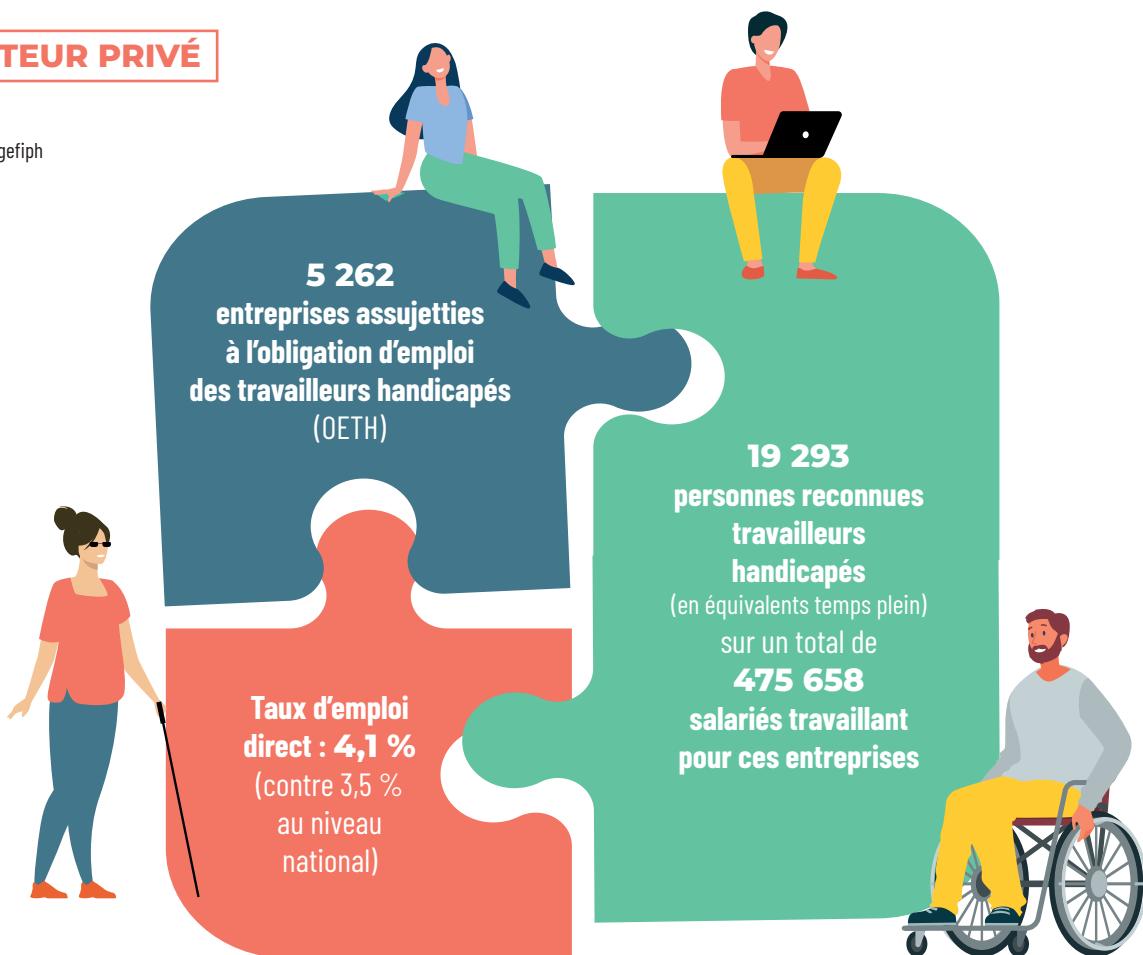
Attention : les chiffres qui suivent concernent uniquement les travailleurs reconnus administrativement en situation de handicap, pour lesquels des sources de données sont mobilisables ; il est difficile de connaître le nombre total de personnes en situation de handicap sur le marché du travail en Bretagne.



LE SECTEUR PRIVÉ

En 2021

Source : URSSAF-Agefiph



CE QUE DIT LA LOI

Depuis la loi du 10 juillet 1987, toute structure comptant au moins 20 salariés est tenue d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur d'au moins 6 % de son effectif total. En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'OETH s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 aux entreprises, et non plus aux établissements, ayant employé 20 salariés ou plus au cours de l'année. Par ailleurs, a été introduite une survalorisation pour les travailleurs en situation de handicap âgés de 50 ans et plus. Pour remplir cette obligation, la structure peut recourir à plusieurs modalités : emploi direct, sous-traitance, versement d'une contribution à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)...

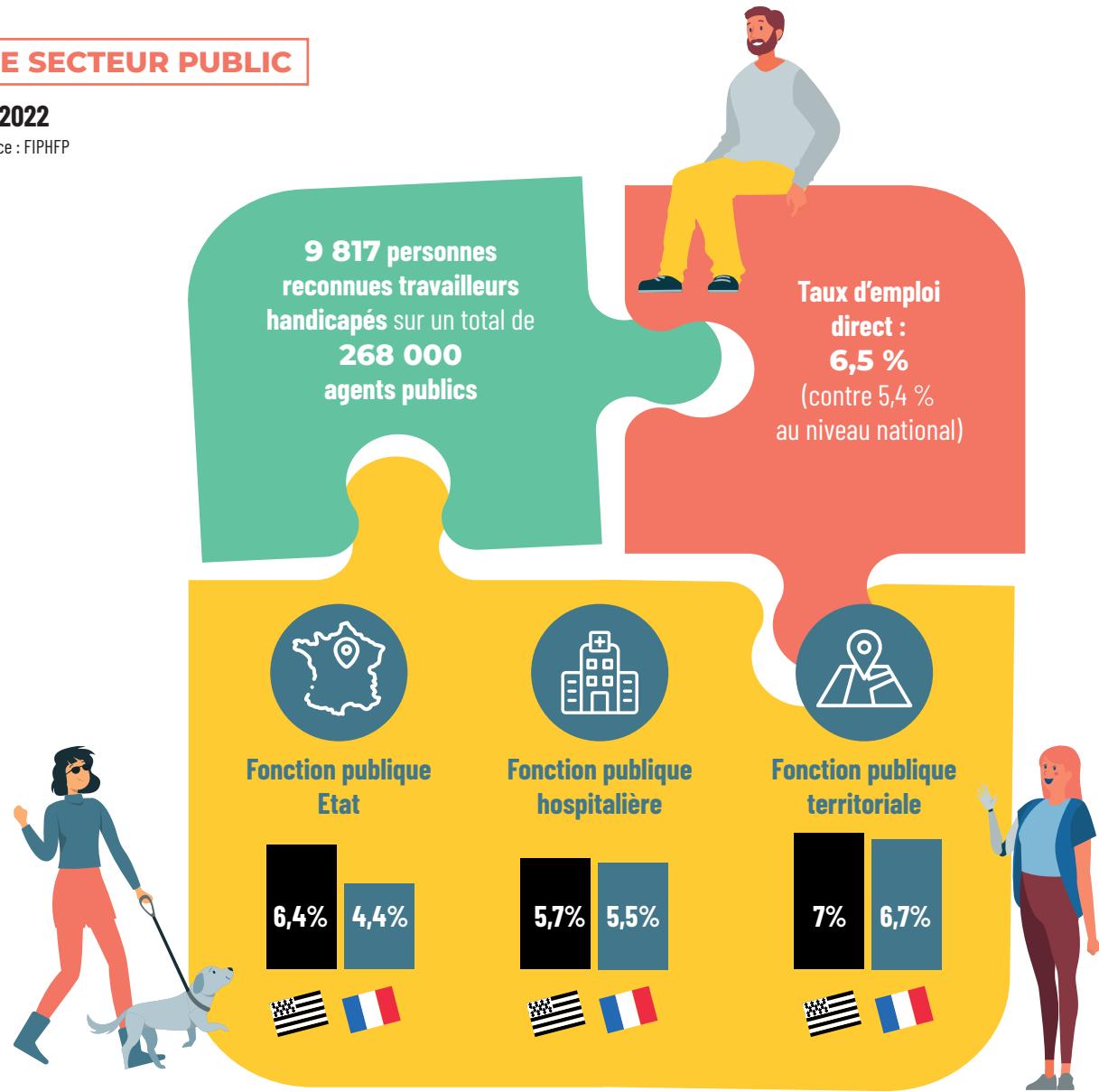
A NOTER !

Le réseau des référents handicap en entreprise, dont la désignation est obligatoire dans les entreprises de plus de 250 salariés, permet de partager des expériences et d'outiller les entreprises bretonnes afin de déployer leur politique handicap et d'accompagner les travailleurs en situation de handicap. Au 1^{er} semestre 2022, 62 nouvelles entreprises avaient rejoint le réseau.

LE SECTEUR PUBLIC

En 2022

Source : FIPHFP



Attention : le taux d'emploi n'est pas calculé selon les mêmes modalités dans le secteur privé et dans la fonction publique ; il est donc impossible de comparer les proportions.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP, MOINS QUALIFIÉS, ONT TOUJOURS PLUS DE DIFFICULTÉ À SORTIR DU CHÔMAGE

Parmi les 62 460 demandeurs d'emploi ayant débuté une formation en 2022, **6 430 bénéficient de l'OETH, soit 10,3 %.** 39 % de ces formations ont pour objectifs un perfectionnement ou une remise à niveau/maîtrise des savoirs de base contre 26 % des personnes non bénéficiaires de l'OETH.

Quel que soit le profil, le principal financeur est le Conseil régional de Bretagne (34 % pour les personnes reconnues comme travailleurs handicapés) : en 2022, **3 117 bénéficiaires de l'OETH ont suivi une formation PREPA ou QUALIF financée par le Conseil régional.** Un an après la sortie de formation (cohorte 2021), 63 % des personnes formées bénéficiaires de l'OETH étaient en emploi et 24 % en recherche d'emploi contre respectivement 71 % et 15 % des non bénéficiaires.



**DEMANDEURS D'EMPLOI
EN SITUATION DE HANDICAP**

25 693
personnes



Catégorie A, B ou C

(tenus de rechercher activement un emploi)

217 400
personnes

**AUTRES
DEMANDEURS D'EMPLOI**

45 %



Catégorie A

(tenus de rechercher activement un emploi et
sans aucune activité dans le mois)



55 %

**Inscrits
depuis au moins 1 an**

43 %



49 %

50 ans et plus

24 %



10 %

Sans diplôme

7 %



44 %

Niveau bac ou plus

63 %



33 %

Faible niveau de qualification
(ouvriers ou employés non qualifiés)

24 %



Source : Pôle Emploi (données arrêtées au 30 septembre 2023)



DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE PLUS EN PLUS ORIENTÉS VERS LE MILIEU ORDINAIRE POUR CRÉER DES PASSERELLES ET FACILITER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET DE VIE

En 2022, 961 personnes maintenues à leur poste et 757 personnes ayant bénéficié d'un conseil en évolution professionnelle de type conseil, diagnostic ou accompagnement.

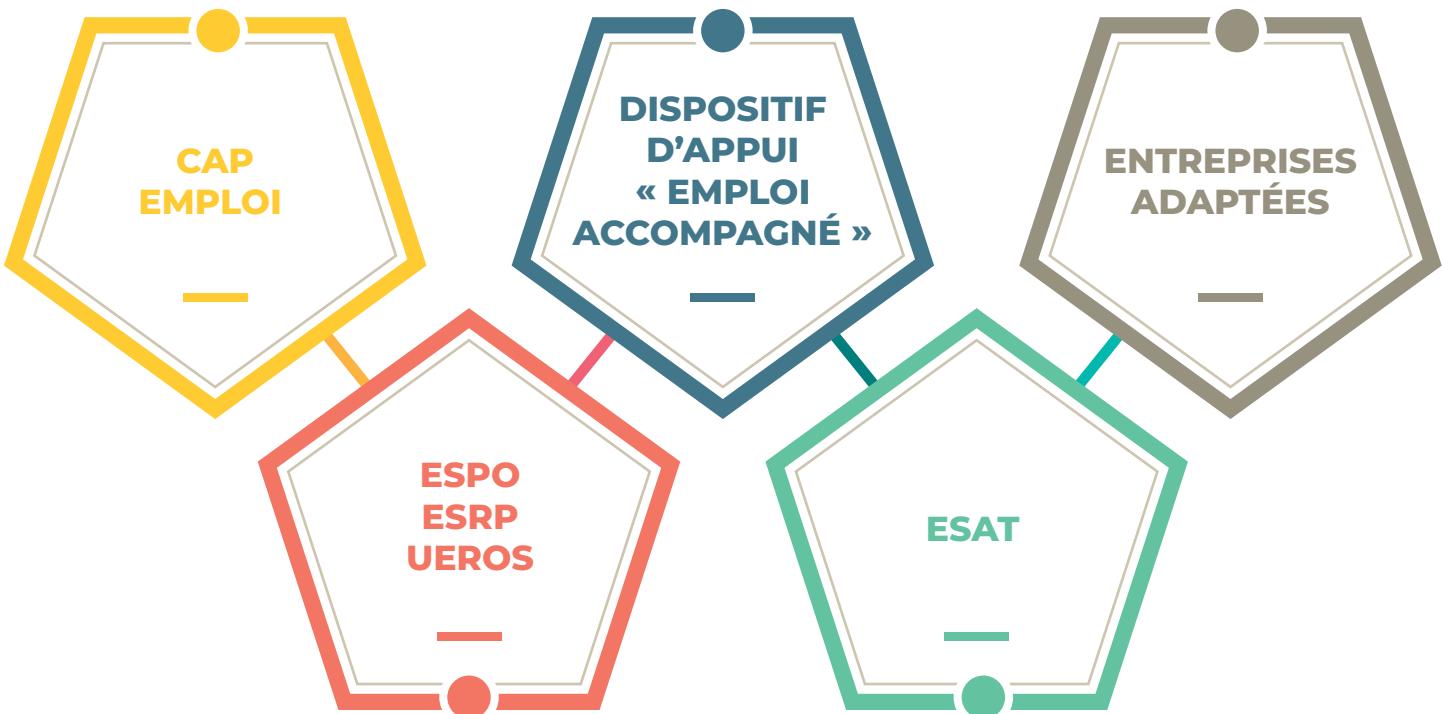
Source : Agefiph

307 personnes accompagnées au 31 décembre 2022 par des référents Emploi accompagné (ou job coach), dont la moitié est en emploi (CDI, CDD, autres situations dont ESAT).

Source : collectif France Emploi Accompagné

En 2022, 49 entreprises, portant 90 structures (soit 41 structures secondaires), et 1 entreprise adaptée de travail temporaire

Source : DREETS Bretagne



En janvier 2023, 5 établissements et services de pré-orientation (ESPO), 4 de rééducation professionnelle (ESRP) et 3 unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) pour un total de 426 places.

Source : FINESS

En janvier 2023, 85 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour 6 418 places mais plus de personnes accompagnées en raison de la modularité des accompagnements et du temps partiel

Source : FINESS

D'autres dispositifs contribuent à l'emploi des personnes en situation de handicap : les prestations d'appui spécifiques (PAS), les Clubhouse (un à Rennes), les dispositifs « Comète » mais aussi les contrats « Parcours emploi compétences » (460 personnes en 2022 en Bretagne), les structures d'insertion par l'activité économique (1 293 personnes en 2022, soit 10,3 % de l'ensemble), la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée »... auxquelles s'ajoutent toutes les initiatives portées par des acteurs locaux.



POUR ALLER PLUS LOIN ...

- Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH Bretagne)
<https://www.prith-bretagne.fr/>

> Tableau de bord du PRITH (juin 2023)



- Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
<https://semaine-emploi-handicap.com/>

- Agefiph Bretagne
<https://www.agefiph.fr/bretagne>

- FIPHFP Bretagne
<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/bretagne>

- Ressource handicap formation
<https://www.gref-bretagne.com/ressources/ressource-handicap-formation-une-politique-formation-inclusive/>

HANDATA ET HANDIDONNÉES

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « Handata » animée par le CREAL Bretagne et du portail national « Handidonnées » de l'ANCREAL, qui découle du projet du même nom porté par le réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le CREAL et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « PLATOSS » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

